



Rencontre avec M. Pickhahn de la Communauté de Communes des Grands Lacs

<http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Lacs/Niveau-des-lacs>

Chargé de la gestion des plans d'eau de Cazaux - Sanguinet, Parentis - Biscarrosse et Aureilhan
(Technicien rivière, service Environnement)

M. Pickhahn précise que le terme « réguler » n'est pas adéquat, il faut faire mention de gestion des niveaux et non de régulation.

Outils de gestion étang littoraux du bassin de l'Adour Garonne : le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) élabore deux dispositifs : le plan d'aménagement et de gestion (PAGD) et le Règlement :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/presentation/sage>)

Etat des lieux téléchargeable

Réponses à nos questions

• Niveau

Niveau réglementaire : défini par arrêté préfectoral pour chaque plan d'eau, celui des lacs date des années 80, il fait l'objet actuellement d'une démarche de révision à travers le SAGE, visant à adopter un seul arrêté inter préfectoral (Landes et Gironde) pour prendre en compte l'articulation hydraulique entre les trois plans d'eau.

A ce jour, il vaut mieux évoquer **des niveaux de référence** dont la lecture est faite en des lieux précis :

- Lac nord : amont de l'écluse de Navarrosse (Biscarrosse),
- Lac sud : ouvrage de Taffarde (Sainte Eulalie en Born) ;
- Etang d'Aureilhan : ouvrage des Anguillons (Mimizan).

L'ouvrage de Mimizan a été totalement refait en 2008. Comparativement aux autres ouvrages, il a la capacité de « réguler » l'étang d'Aureilhan hors période de forte crue.

Le marnage (différence de hauteur entre le niveau haut et le niveau bas) est devenu moins important depuis la construction des différents ouvrages en 1976. Cependant, il apparaît que les crues et les périodes d'étiage sont de plus longue durée.

Nous disposons de relevés de niveaux réguliers depuis 1992. La cote actuelle est la plus basse pour un mois de décembre. Cela est dû à deux paramètres uniquement : l'absence de pluviométrie et l'évaporation. Toutes les autres raisons souvent évoquées (fuites aux écluses, pompage d'eau potable et agricole) sont exclues et même parfois farfelues (prise d'eau par les canadiens... !)

Des chiffres :

Les prélèvements d'eau potable dans le lac de Cazaux – Sanguinet (source : SAGE) sont de 3 millions de m³/an, négligeable par rapport au volume du lac (500 millions m³).

Toujours sur le lac de Cazaux – Sanguinet (d'une superficie de 5600 hectares), une pluviométrie de 10 mm / jour correspond à un volume de 560 000 m³, un volume qui dépasse largement la capacité de vidange quotidienne des ouvrages de Biscarrosse et Cazaux.

L'évaporation, elle, représente un abaissement du niveau du lac de l'ordre de 1 cm/ jour (soit 560 000 m³). Elle dépend de l'ensoleillement.

• Ecluses

Ecluse de Navarrosse : La passe à poisson n'est pas alimentée en cette période de très faible niveau, le radier a été conçu à une hauteur NGF de 20.40.

L'écluse évacue 60 m³/h à chaque passage de bateau. Les portes n'étant pas totalement étanches, la fuite est estimée également à 60 m³/h.

Il y a un dispositif de sécurité en cas de blocage de bateaux, c'est arrivé 3 fois cette année.

Les fiches expédiées par l'APN à la mairie ont été enregistrées (sécurité, amarrage des bateaux en attente...)

La signalisation de la manœuvre sera revue.

Ecluse de Cazaux : en réalité il y a 2 ouvrages dans la base militaire (voir carte portée par M.Pickhahn).

L'un d'eux, placé sur un canal de dérivation (positionné plus haut), ne joue pas de rôle de gestion de niveau. Son fonctionnement n'est plus assuré, des renards ont été comblés par des sacs de sable.

Il y a 8 clapets manuels sur l'ouvrage principal. Une bonne coordination est maintenant possible avec les services militaires chargés de la gestion de l'ouvrage.

• Ecosystème

La proposition de nouveau Règlement d'Eau donne la priorité aux débits minimum à respecter au niveau des ouvrages. Cette disposition permet (notamment pour les ouvrages de Probert et Taffarde) de préserver le Courant de Sainte Eulalie en lui assurant une lame d'eau suffisante. On parle de débit minimum réservé.

Concernant la gestion des plantes aquatiques invasives, de nombreuses techniques ont été utilisées. L'arrachage mécanique, mais surtout manuel, reste une solution satisfaisante d'un point de vue coût / bénéfice ; même si elle doit être renouvelée chaque année. Le faucardage mécanique est également possible dans certains cas, lui aussi reste une opération d'entretien.

La technique des filets occultants expérimentée sur les ports de Ste Eulalie en Born donne de bons résultats, après trois ans de recul. Cependant elle demeure un procédé coûteux qui nécessite également un suivi et une maintenance annuelle.